

LE SANSPAPIÉRISME

ISBN : 978-2-88892-137-0

Copyright © 2012 by Éditions Xenia
CP 395, 1800 Vevey, Suisse,

www.editions-xenia.com
info@editions-xenia.com

Tel : +41 21 921 85 05
Fax : +41 21 921 05 57

skype: xeniabooks

Luc Gaffié

Le Sanspapiérisme

OÙ SONT LES PAPIERS
DES SANS-PAPIERS ?

Anatomie d'une manipulation

Xenia

L'expression « travailleur sans-papiers » a été créée par le lobby immigrationniste pour remplacer le terme exact « étranger en situation irrégulière »

Laura Ingraham
Shut up and sing (2003)

The phrase « undocumented worker » was created by the immigration lobby to supplant the more accurate term « illegal alien ».

Ils ont inventé l'euphémisme « sans papiers » pour parler des irréguliers. « Irréguliers » renvoie à la fraude ; « sans papiers » à la perte de quelque chose d'important comme « sans famille » : c'est un bel exemple de manipulation linguistique.

Jean-Claude Barreau
Le Figaro, 01/02/1997

INTRODUCTION

UNE MANIPULATION LINGUISTIQUE

Au commencement était le célèbre « politically correct » américain. On pourrait aisément remplir la mythique bibliothèque d'Alexandrie avec les essais politiques, les études universitaires, les articles de presse où des auteurs de langue française emploient à chaque fois, systématiquement et avec une belle constance, l'expression « politiquement correct » à contresens.

Ces termes, utilisés à l'origine pour éliminer certains candidats à des postes universitaires en portant en marge de leurs dossiers la mention « not p.c. », ont pourtant un sens bien précis.

Bien loin d'être synonyme de « non conformiste », le terme « politiquement incorrect » a une signification donnée par les périphrases qui furent utilisées, lors de son apparition, pour l'explicitier : « not liberal enough », « too conservative ».

L'expression ne signifie rien d'autre que « insuffisamment progressiste » ou « pas assez à gauche. »

Pour mériter d'être affublé de cette étiquette politique discriminatoire il suffisait, par exemple, d'avoir émis quelques doutes sur le régime de Fidel Castro, d'avoir refusé d'attribuer aux États-Unis la

seule responsabilité de la course aux armements, ou encore, de s'être insuffisamment impliqué dans les combats pour les grandes causes morales qui permettent, dans l'*Upper East Side* et sur les beaux campus de Yale et de Harvard, de reconnaître les siens.

Se répandant à partir des hautes sphères universitaires et médiatiques, le « politically correct » a fini par modifier profondément le vocabulaire américain. Sous l'effet de la mode et de la pression sociale de nombreux termes furent bannis alors que d'autres étaient créés de toutes pièces.

C'est ainsi que l'expression « illegal alien » qui désignait une simple réalité objective, celle d'un étranger (alien) en situation irrégulière, fut jugée insupportablement discriminatoire et « stigmatisante » par les universitaires les plus en vue, les grandes plumes de la presse de prestige et les éditorialistes des grands réseaux de télévision.

Les termes « illegal alien » furent donc remplacés par l'expression « undocumented workers ».

Ce terme appliqué à tous les clandestins, même à ceux qui n'avaient pas un emploi, présentait deux gros avantages. Tout d'abord le mot « workers » (travailleurs) permettait d'accréditer l'idée que tous les clandestins venaient aux États-Unis uniquement pour travailler, gagner honnêtement leur vie et devenir de bons citoyens. Cela permettait d'occulter un certain nombre de réalités dérangeantes. Tout d'abord, celle des clandestins entrés en masse pour s'agréger aux innombrables gangs latinos et chicanos vivant de racket et de pillage, de la Californie

au Texas. Ce sont eux qui contrôlent, les armes à la main, un colossal trafic de drogue venu de leur pays d'origine. Ou encore, l'importation de nombreux clandestins délinquants par les mafias russes installées sur la Côte Est dans les dernières années du XX^e siècle.

Le terme « undocumented » (sans-papiers) était lui aussi particulièrement bien choisi. Par sa forme de participe passé passif, il impliquait la passivité du clandestin qui, dès lors, n'était plus un sujet actif, responsable de sa situation irrégulière. Il n'était qu'un objet sur lequel on avait agi, l'objet d'une injustice. Le « sans-papiers » devenait ainsi une victime passive qui n'était pour rien dans le fait de ne pas avoir les « legal documents », ses papiers en règle.

Une confusion était, de plus, soigneusement entretenue sur le sens du mot « documents » qui pouvaient signifier, selon les besoins de la cause, soit les papiers d'identité soit la *Green Card* et les papiers permettant un séjour légal sur le sol américain.

Le nouveau terme « undocumented workers » permet donc d'escamoter toute référence à la fraude, à la violation des lois du pays dont on force la porte, de supprimer toute notion d'illégalité. Il ne reste plus alors qu'une simple histoire de papiers que l'on pourrait fort bien avoir égarés ou perdus, ce qui peut arriver à tout le monde. Il est ainsi facile de résoudre le problème en donnant des papiers à ceux qui en ont été privés, à ceux qui ont été « undocumented ».

Une question se pose cependant. Qui a privé ces travailleurs de documents légaux ? Qui a pris les papiers des sans-papiers ? Où sont ces papiers ?

Il y a d'abord ceux qui se sont volontairement départis de leurs papiers afin qu'on ne puisse les expulser. Dans ce cas les papiers peuvent être restés dans le pays d'origine. En Angleterre, ils arrivent parfois du Pakistan par la poste, lorsque c'est nécessaire. Généralement ce sont les filières maffieuses de passeurs qui gèrent la question des documents administratifs. Mais, dans tous les cas de figure, une évidence s'impose. Contrairement aux sans-famille qui n'ont pas de famille et aux sans-abri qui n'ont pas de maisons, que les papiers aient été laissés dans les pays d'origine ou qu'ils aient été confiés aux passeurs, les sans-papiers ont des papiers.

La rapidité avec laquelle le terme exact « *illegal alien* » a été remplacé par le terme impropre « *undocumented workers* » donne une idée de l'importance de la pression sociale aux États-Unis. Mais il est surtout révélateur que ce soit au moment même où s'effectuait cette substitution que les médias français qui, jusque-là, n'utilisaient que les termes « *clandestins* » et « *étrangers en situation irrégulière* » se mirent à utiliser le terme « *sans papiers* », simple traduction de « *undocumented* ».

POUR QUI SONT CES PAPIERS ?

« Où les anges eux-mêmes n'osent poser le pied » (*Where angels fear to tread*) disent les Anglais. Il est en France des sujets qu'il est, non pas dangereux, mais véritablement suicidaire d'aborder dès lors qu'on le fait de manière raisonnée et réfléchie, en essayant d'abord d'accéder à la connaissance. La question de l'immigration, légale ou illégale, appartient à cette catégorie. En ce lieu où se rejoignent de grands intérêts économiques et de grandes passions politiques toute possibilité d'analyse s'évanouit. La connaissance devient aussi inutile face à la loi d'airain des intérêts économiques que face aux passions engendrées par les croyances. L'enthousiasme et l'émotion ne facilitent guère le travail de la raison pour aborder un sujet qui est devenu le point de fixation de la mauvaise conscience bourgeoise.

Le sujet lui-même est évanescent. Il disparaît dans un brouillard de chiffres contradictoires à mesure qu'on l'aborde. La seule certitude que l'on peut acquérir en début d'étude c'est que, depuis des décennies, et pas seulement en France, les gouvernements se sont évertués à brouiller les pistes et à rendre les véritables chiffres inconnaisables.

La question ne peut donc être étudiée de face. Ce n'est que par une démarche périphérique que l'on pourra espérer s'approcher d'une réalité dont l'insaisissabilité semble avoir été sciemment organisée pour décourager tout observateur trop curieux.

Il sera ainsi utile d'examiner l'importance du vol de papiers d'identité vierges pour avoir une petite idée du nombre de ceux qui en ont besoin, ou encore l'importance de la consommation en France d'une drogue cultivée en Afrique du Nord et dont les réseaux de distribution sont le plus souvent entre les mains de familles originaires des lieux de production. Exactement comme aux États-Unis.

En suivant la même démarche, et toujours pour contourner l'obstacle, il sera utile de s'intéresser à la consommation en France de viande Hallal. Révélée par l'affaire *Quick Burger* de février 2010, le chiffre d'affaires avancé à cette occasion par les sociétés de marketing permet de se faire une petite idée d'une réalité massive que les pouvoirs publics se sont toujours évertués à dissimuler mais qui frappe souvent les touristes étrangers qui regardent autour d'eux dans la rue.

Il est tout d'abord essentiel que l'attention du citoyen ne soit pas attirée par ces spécialités bien françaises que sont le gigantesque trafic de vrais et faux papiers d'identité, les innombrables vols de passeports et cartes d'identité et l'importance du phénomène d'usurpation d'identité. Prenant connaissance de ces faits, le citoyen pourrait être amené à se poser quelques questions.

Imaginez qu'au centre d'une ville d'Allemagne ou d'Angleterre, un groupe armé prenne, par la force, en plein jour, le contrôle du bâtiment le plus emblématique de la puissance publique dans le seul but de s'emparer d'une grande quantité de passeports et de cartes d'identité vierges. C'est tout simplement impensable.

C'est pourtant ce qui est arrivé à la Sous-Préfecture de Carpentras le 2 novembre 2005. L'affaire, ailleurs qu'en France, aurait fait de grosses vagues et tenu la une de l'actualité pendant longtemps. Les opinions publiques auraient mal supporté cette attaque portée au cœur même de l'État et ce qu'elle révélait de sa faiblesse et de son incapacité à protéger les citoyens.

En France, rien de tel. Et pour cause. La prise de la Sous-Préfecture de Carpentras s'inscrivait dans une très longue liste de fourgons transportant des papiers d'identité vierges attaqués par de véritables commandos lourdement armés.

Pour le seul mois de février 2004 on pouvait citer l'attaque du fourgon de la Préfecture de Grasse et celui d'un fourgon Chronopost dans les Hauts-de-Seine qui, à lui seul, rapporta 6 300 passeports vierges aux assaillants. L'année précédente, la prise d'un fourgon à Marignane avait fourni 5 000 passeports vierges à ses auteurs. Sans parler des braquages d'imprimeries pour obtenir le matériel nécessaire à la confection de faux papiers. Un exemple : l'attaque par quatre hommes armés de l'imprimerie Fasver spécialisée dans la fourniture d'encre et de matériel servant à plastifier les cartes d'identité.

Au chiffre des vrais documents d'identité volés et falsifiés, il faut rapporter celui des faux papiers, plus nombreux encore et souvent d'excellente qualité, fabriqués à l'étranger. Les voyageurs ont souvent constaté la prédominance des faux papiers français sur le marché thaïlandais. Il y a peut-être une raison.

Cette boulimie française de faux papiers ne prend toute sa signification que si l'on se réfère à l'industrie puissante et lucrative de la location de vrais papiers qui permet à de nombreux clandestins d'Afrique noire d'entrer en France munis de papiers parfaitement en règle. Les loueurs disposent d'une importante masse de documents avec un grand choix de caractéristiques physiques. Les photographies représentent tous les types de visage africains et les fonctionnaires ont souvent beaucoup de difficulté à affirmer que la photo figurant sur le passeport ne correspond pas à celle de la personne qu'ils ont en face d'eux. Dans bien des cas, ils ne disposent d'ailleurs ni du temps nécessaire ni des moyens pratiques d'approfondir la question en cas de doute.

L'usurpation d'identité à grande échelle semble être, tout comme le vol massif de documents d'identité ou les incendies ludiques de véhicules dans les rues, une spécialité bien française dont personne ne cherche vraiment à connaître la raison.

En 2008, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) estimait le coût de l'usurpation d'identité pour la collectivité à 3 874 milliards d'euros par an, avec d'énormes dégâts dans les caisses de l'Assurance-

maladie et dans la caisse des allocations familiales. Les usurpateurs avaient, semble-t-il, beaucoup d'enfants. Le nombre des victimes de cette pratique était évalué à 210 000 chaque année.

Même si elle n'est pas uniquement le fait des clandestins, il faut reconnaître que l'usurpation d'identité a des vertus magiques. Elle permet la naturalisation immédiate qui amorce sans délai la pompe aux prestations sociales sans avoir à effectuer des démarches qui pourraient entraîner de dangereuses vérifications.

Pourquoi la France manifeste-t-elle une aussi incontestable boulimie de vrais papiers d'identité volés, de faux papiers et de fausses identités ? D'où vient cette fringale aussi exceptionnelle qu'avérée de papiers qui conduit même des groupes armés à s'attaquer à des fourgons transportant des passeports vierges ?

Le phénomène n'a certainement aucun lien avec la pression migratoire puisque les plus hautes sommités dans le domaine de la démographie, en particulier Messieurs Hervé Le Bras et François Héran de l'Institut National d'Études Démographiques, ont, à maintes reprises, démontré scientifiquement que la France n'était pas un pays d'immigration massive.

D'ailleurs le nombre d'étrangers en France est en constante diminution depuis la fin des années soixante-dix. Le 18 novembre 2000, le journal « Le Monde » publiait un gros titre : « Le nombre des étrangers en France a baissé de 9 % entre 1990 et 1999 ». Inutile de préciser que selon la presse de

prestige française le nombre d'étrangers avait déjà baissé de 1980 à 1990 et qu'il n'a d'ailleurs jamais cessé de baisser par la suite. Sans doute grâce à la baguette magique de naturalisations aussi massives que discrètes, qui suivent des régularisations décré- tées « à titre exceptionnel et dérogatoire » et sur les- quelles les médias sont beaucoup moins diserts.

Il est pourtant un texte dont la lecture est indis- pensable à quiconque prétend émettre une opinion sur le sujet de l'immigration. Il s'agit de l'étude de Jean-Paul Gourevitch intitulée « La France Afri- caine » publiée en 2000 aux éditions Le Pré aux Clerc. L'auteur apporte des preuves irréfutables du doublement de la population africaine de la France entre 1962 et 1983 et d'un nouveau doublement entre 1983 et 1990.

Le 24 décembre 2001, l'édition européenne du magazine Time était principalement consacrée à la situation de la religion musulmane en Europe. Dans le corps de l'article de Nicholas Lequesne qui pré- cédait une contribution de Tariq Ramadan figurait un tableau des chiffres de la population musulmane en Europe. Bien des spécialistes jugeraient que ces chiffres sont très en-deçà de la réalité. Ils permettent cependant de se faire une idée de l'importance rela- tive de ces populations dans divers pays. Le tableau donnait, pour l'Angleterre, le chiffre de deux mil- lions de musulmans pour soixante millions d'habi- tants et pour la France cinq millions de musulmans pour soixante millions d'habitants.

Le fait que la France soit devenue, de très loin, et en quelques décennies seulement, le premier pays

musulman d'Europe permet de douter de la vérité médiatique qui ne cesse de pourfendre le fantasme du flux migratoire incontrôlé. Et des experts qui prouvent scientifiquement que la France n'est pas un pays d'immigration massive.

Mais il y a mieux encore. Comment se fait-il que la population musulmane soit en France plus du double de celle de l'Angleterre, pays dont les anciennes colonies où règne l'Islam sont bien plus étendues et bien plus peuplées que celles de la France ?

Le brouillard des chiffres de l'immigration n'épargne d'ailleurs pas d'autres pays européens. En juillet 2005, le ministère de l'Intérieur britannique décida de publier le chiffre des étrangers connus pour être entrés illégalement en Grande-Bretagne. Pendant de très longues années, tous les ministres avaient refusé de donner le moindre chiffre, déclarant que toute approximation était impossible.

Sur l'émission de la BBC « Newsnight », le journaliste Jeremy Paxman avait souvent demandé ce chiffre à Tony Blair sans pouvoir obtenir la moindre réponse. Lorsque le Home Office finit par donner le chiffre de 570 000 individus, des journalistes curieux apportèrent vite la preuve que ce chiffre ne tenait compte ni des 218 000 déboutés du droit d'asile ni des 85 000 enfants nés d'étrangers en situation irrégulière.

Il n'est guère étonnant que les chiffres fournis par des gouvernements qui ne se donnent pas les moyens d'endiguer le flot migratoire, ou qui subissent des pressions venues des milieux économiques pour ne pas le faire, soient sujets à caution.

Les Anglais semblent pourtant avoir mieux étudié que les Français le cas des « bogus refugees ». Il s'agit des immigrés dont la demande d'asile politique n'est qu'un masque pour dissimuler une simple immigration pour des motifs économiques.

Ils ont constaté qu'il était possible de soutenir qu'une bonne partie des habitants de la planète est fondée à demander l'asile politique. Tout d'abord parce que de nombreux conflits armés subsistent localement à l'état chronique dans certains pays d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine, conflits qui constituent indiscutablement une menace réelle et imminente pour de nombreux individus. Ce n'est pas parce qu'elles n'apparaissent pas dans les journaux télévisés que ces petites guerres larvées n'existent pas.

Ensuite parce que dans bien des pays, le niveau de corruption ou de criminalité met la vie de nombreux individus en danger. Un grand nombre d'États pratique, par ailleurs, avec plus ou moins de discrétion, la persécution des opposants politiques.

La notion même d'asile politique permet toutes les dérives et justifie l'arrivée des « bogus refugees » qui n'ont pas plus de raisons que n'importe quel autre habitant de la planète de recevoir l'asile.

Le *National Audit Office* publia en 2005 le chiffre des sommes versées aux demandeurs d'asile en Grande-Bretagne. Alors que l'examen de leur demande d'asile prenait vingt-deux mois et qu'après avoir fait appel, il fallait encore attendre quatre cent trois jours pour une éventuelle reconduite à la fron-

tière, il apparaissait que, pour un an seulement, l'entretien d'un demandeur d'asile engloutissait les impôts directs de quatre familles de travailleurs britanniques (salaire moyen 26 000 livres, impôts 4 400 livres).

On chercherait en vain dans la presse française la présentation de calculs aussi sordides qui ne manqueraient pas de soulever le cœur de nos généreux et délicats journalistes dont l'élégance morale et la fibre compassionnelle devraient faire honte aux membres du *National Audit Office*. Les observateurs étrangers s'accordent pourtant pour dire que cet organisme a plus de poids que notre Cour des Comptes et que le gaspillage d'argent public est nettement moindre en Grande-Bretagne qu'en France.

II

ANATOMIE DU SANSPAPIÉRISME

Saint Bernard priez pour eux

Le sanspapiérisme est né au mois d'août 1996, à Paris, en l'église Saint-Bernard, dans un beau tourbillon médiatique qui emporta militants associatifs, grandes consciences intellectuelles, belles âmes et belles dames du monde des arts et du spectacle.

Tout ce beau monde proclamait que des Maliens, fraudeurs conscients, déboutés du droit d'asile, avaient un droit inaliénable à l'obtention immédiate d'une carte de séjour. L'État français qui refusait de reconnaître ce droit n'était pas une démocratie qui, comme toutes les démocraties, régulait l'immigration par des lois, mais un pays engagé dans une dérive totalitaire. Un État qui bafouait les droits de l'homme.

L'apothéose de toute l'affaire fut l'entrée des forces de l'ordre dans l'église barricadée. Lorsque la porte fut fracturée devant une foule de journalistes et de caméras, ce fut du délire. Les commentaires sur la chaîne de télévision *TF1* étaient bien propres à arracher des larmes aux téléspectateurs. La référence implicite semblait être la fin du ghetto de Varsovie.

Il y avait tant de furie et de haine dans cette porte fracassée à coups de hache pour s'en prendre à des femmes, à des enfants et à de pauvres malheureux.

Le traitement de cette information par la chaîne TF1 ne différait guère des reportages effectués sur les autres chaînes. Tous se situaient sur le même registre de la compassion indignée. Mais on ne pouvait s'empêcher de songer que l'entreprise qui possédait cette chaîne de télévision fasse massivement appel sur ses chantiers à des sous-traitants qui ont construit en toute impunité un modèle économique lucratif sur l'exploitation éhontée des sans-papiers.

Le sujet était lancé et son succès n'allait plus se démentir. Au cours des années nous allions voir défiler sur les plateaux de télévision un flot incessant de célébrités venues dire leur indignation devant le sort que l'État français réserve aux étrangers qui entrent illégalement sur son territoire. Le sanspapiérisme était du dernier chic. Arbitres des élégances, prescripteurs d'opinion, belles actrices, chanteurs de variétés, comiques populaires et intellectuels réputés, venaient tous sommer la France d'ouvrir bien grand ses bras pour accueillir généreusement toute la misère du monde. Le bon peuple était constamment incité à développer son sens de l'accueil. Des joueurs de football professionnels, richissimes retraités, venaient donner en direct des cours de philosophie politique qui trahissaient leur profonde connaissance de la pensée de Hobbes et de Locke. Des actrices de cinéma et des présentatrices de télévision livrèrent des analyses sociologiques d'une insondable profondeur. Le lancement du film « Wel-

come » fit vibrer le tout-Paris médiatique et mondain et souligna son engagement pour la bonne cause.

Il aurait été de très mauvais goût de rappeler à certains de ces « beautiful people » que leur générosité n'allait pas jusqu'à inviter des familles de sans-papiers dans leurs luxueuses villas de St-Tropez. Il aurait été franchement grossier de leur faire remarquer que le coût exorbitant pour les finances publiques d'une immigration mal contrôlée, et d'une économie noire utilisant abondamment des sans-papiers, avait peut-être un tout petit rapport avec la fiscalité confiscatoire qui les avait conduits à s'exiler fiscalement en Belgique, en Suisse ou ailleurs.

L'histoire repasse les plats

Dans le bulletin paroissial de l'église St-François d'Assise de Toulouse (mars 2009) nous pouvons lire une histoire édifiante. Une paroissienne fait état de sa courageuse résistance dans un train. Le terme de « Résistance » peut certainement être pris ici dans son sens historique. Elle écrit : « Quatre policiers contrôlaient l'identité d'un jeune homme noir mais il n'avait pas ses papiers... » « Je me suis levée, consciente de ma petitesse face à quatre policiers... » « J'ai demandé leurs noms aux policiers et je me suis mise en travers de leur action. »

La Bonne Paroissienne reconnaît cependant que : « les policiers ont appelé la Préfecture qui a dû leur signifier l'absence d'une demande de régularisation ».

Quelle est la nature de cet incident ? En apparence, il s'agit d'une histoire toute simple : dans un pays démocratique qui, comme tous les autres, possède des lois sur la présence et l'accès des étrangers à son territoire, une citoyenne n'admet pas qu'après avoir dûment vérifié qu'il s'agissait d'un présumé contrevenant, les agents de la force publique fassent leur devoir.

En réalité, il s'agit de tout autre chose. D'une scène familière à tous, profondément gravée dans notre inconscient collectif : une scène vue et revue dans de nombreux films dont l'action se déroule sous l'Occupation. Nous sommes dans un train. La police allemande ou vichyste remonte les wagons en contrôlant les papiers. Le héros est en danger. Il risque la déportation, la torture, la mort.

Seulement, cette fois-ci, les Français ne laisseront pas faire. L'histoire leur offre une seconde chance, une chance de se racheter. La nouvelle génération ne saurait tolérer la passivité qui a couvert d'opprobre ses grands-parents. L'Histoire repasse les plats, il faut saisir l'occasion d'en infléchir le cours.

De bonnes paroissiennes, les avions en sont remplis dès qu'il s'agit de reconduire un clandestin dans son pays d'origine sur un vol régulier. Les passagers manifestent noblement leur opposition à de si honteuses pratiques et le commandant de bord refuse le décollage, comme il en a le droit, en déclarant que la situation ne permet pas d'assurer la sécurité du vol dans de bonnes conditions. Même lorsque, et c'est généralement le cas, le clandestin est calme et bien encadré par deux solides policiers.

Le commandant de bord appartient à une élite. C'est un homme instruit, formé dans de grandes écoles, informé par des médias de qualité. L'afflux de clandestins n'a absolument aucune incidence sur sa situation personnelle. Ils n'entreront jamais en concurrence avec lui, que ce soit d'un point de vue professionnel ou pour obtenir des aides sociales. Le commandant de bord ne déposera jamais un dossier pour obtenir un logement HLM. Ses enfants ne fréquenteront pas les mêmes écoles que les enfants des clandestins. Il a les moyens de vivre très loin des quartiers ravagés par une immigration massive. Il est financièrement protégé des conséquences du phénomène migratoire. Peu lui importe de charger la barque d'une sécurité sociale qui peine à remplir sa tâche, puisqu'il est adhérent à une très bonne mutuelle complémentaire. Peu lui importent les dépenses occasionnées par l'afflux d'immigrants illégaux, puisqu'il a lu dans la presse de prestige que la France était un pays riche et prospère qui avait largement les moyens et même le devoir de permettre de vivre décemment à tous ceux qui faisaient l'effort de venir sur son sol. D'ailleurs, ce n'est pas un clandestin de plus ou de moins qui va changer quoi que ce soit à l'ordre de choses.

Les passagers de l'avion, qui ont de belles âmes de cadres supérieurs et d'hommes d'affaires, sont d'ailleurs exactement dans la même situation que le commandant de bord. Il y a d'ailleurs gros à parier que si la clientèle ordinaire des longs courriers était composée d'ouvriers et de gens modestes, la réaction des passagers serait, en de pareilles circonstances, quelque peu différente.

Le commandant de bord se rengorge dans son bel uniforme. Il hausse le menton. Il n'est pas peu fier de sa noble attitude. Il sait que l'incident sera relaté par la presse et que son comportement y sera favorablement commenté. Ce n'est certes pas lui qui aurait conduit un train en partance pour les camps de la mort. Si seulement les cheminots français sous l'Occupation avaient eu son courage. Le commandant de bord a très bonne conscience. Il sait qu'il a introduit un peu d'humanité dans un monde dur et égoïste dominé par l'intérêt. Il a osé s'élever contre ce que François Mitterrand appelait « la force injuste de la loi ». Rebelle au grand cœur, il a su défendre le faible et l'opprimé.

Le commandant de bord se trompe lourdement. Son attitude n'est ni courageuse, car il ne risque rien, ni généreuse, car elle ne lui coûte rien. C'est tout simplement une attitude conformiste et irréfléchie. Il ne veut pas connaître la conséquence de ses actes. En faisant ainsi la preuve de son grand cœur, il attendra certainement les hôtesse de l'air et les belles dames qui officient dans les médias, mais ses actes auront de graves conséquences, directes et indirectes.

Conséquence directe : en refusant d'embarquer un clandestin sur un vol régulier le commandant de bord oblige l'État à mettre en place un système coûteux de transports spécifiques qui est un gaspillage d'argent public.

Mais cela n'est rien à côté des conséquences indirectes induites par la haute portée symbolique de son geste. La répétition de ces incidents a envoyé

un message très clair qui a été immédiatement transmis au fin fond de l'Asie et de l'Afrique : « Les Français s'opposent à l'expulsion des clandestins. » Chose qui, dans certains pays, apparaît comme inouïe, frappe les imaginations et ne peut manquer de susciter des vocations.

Le commandant peut se vanter d'avoir donné un sérieux coup de main aux organisations criminelles qui prospèrent en organisant les filières de l'immigration clandestine. Il les a aidées à persuader ceux qui hésitaient encore à entreprendre le grand voyage qui peut se terminer tragiquement.

Si le manque de scrupules des passeurs, qui n'hésitent pas à jeter les clandestins à la mer en cas de besoin, est la cause directe de certains drames, ceux qui les ont bercés d'illusions et leur ont donné des raisons de croire l'aventure possible portent une lourde responsabilité morale.

Pire encore, en faisant manifestement obstacle à une mesure de lutte contre l'immigration clandestine, le commandant ne se contente pas de donner un signal qui permettra d'attirer des clandestins de plus en plus nombreux. Il plante véritablement un poignard dans le dos de ses compatriotes les plus modestes qui sont les véritables victimes de cette immigration illégale, car ils n'ont pas, comme lui, les moyens financiers d'échapper à ses conséquences.

Les Français qui rejouent le film de l'Occupation en postulant pour le rôle du Juste ne se recrutent pas uniquement chez les dames patronnesses et les passagers de la classe affaires.

Le 23 septembre 2009 se déroula à la Mairie de Toulouse une cérémonie d'un caractère tout à fait officiel où assistaient un certain nombre d'élus. Il s'agissait d'une cérémonie de parrainage permettant de placer « sous la protection de la Mairie » un certain nombre de clandestins entrés en fraude. Des cérémonies semblables avaient d'ailleurs eu lieu dans de nombreuses villes. Le premier magistrat de la ville montra lui-même l'exemple en parrainant la famille d'Ahmed, clandestin ivoirien.

Le spectacle du premier magistrat d'une grande ville française accordant publiquement aide et soutien à ceux qui enfreignent les lois dont il est le garant pose un certain nombre de questions. Quels messages de telles cérémonies peuvent-elles transmettre au-delà de nos frontières ? Quels encouragements donnent-elles aux fonctionnaires chargés de la difficile tâche de lutter contre l'immigration clandestine ?

Monsieur le Maire a parfaitement le droit de penser que la loi est inique, inapplicable, cruelle et qu'il faut en changer. Il a, en ce cas, la possibilité d'œuvrer démocratiquement pour la modifier en tant qu'élus et membre influent d'un grand parti politique. Mais a-t-il moralement le droit de cautionner de son autorité de premier magistrat ceux qui, en l'état actuel de la législation, commettent des actes délictueux ?

En avril 2002, les Français entrèrent en Résistance. Pour la seconde fois. Il y avait cependant une très légère différence entre les Résistants de 1940 et ceux de 2002. Comme le fit innocemment remarquer

Élizabeth Lévy dans son livre *Les Maîtres Censeurs*, les Résistants de 2002 disposaient de la totalité des médias et du soutien d'au moins 80 % de la population, ce qui changeait un tout petit peu la donne.

Bien avant avril 2002, les médias avaient fait comprendre aux Français que le ventre d'où est sorti la bête immonde était encore fécond. Mais à quelque chose malheur était bon, car en bégayant, l'histoire donnait une chance de laver son honneur au peuple qui avait laissé l'abomination se produire en son sein. Le décor de la nouvelle tragédie était planté. Nous avions déjà les fascistes et les résistants, mais pour pouvoir rejouer la pièce et conjurer la malédiction de l'histoire, il manquait un personnage. Celui par qui la rédemption serait possible.

C'est ainsi que le sans-papiers acquit sa nature victimaire et christique. Sa présence était indispensable pour racheter les péchés de la France. Il était absolument nécessaire de l'identifier comme victime d'un pouvoir totalitaire. Sans lui, la pièce ne pouvait se jouer. Il établissait par sa seule existence une rigoureuse identité entre deux moments historiques.

Dès lors, tout devint clair et le spectateur réintégra un univers mental qui lui était familier. On parla de « rafles » de « déportation », de « délation », « d'arrestations brutales ». Les centres de rétention devinrent la version moderne du camp de concentration. Les droits de l'homme y étaient constamment bafoués. Nous étions, à nouveau en présence d'un crime d'État. C'était à coup de crosses que les CRS, devenus enfin de vrais SS en accomplissant la pro-

phétie de 1968, embarquaient les malheureuses victimes dans les charters de la mort.

Du bon sauvage au bon immigré

L'immigré clandestin, surtout s'il est d'origine extra-européenne, ne saurait être que vertueux. Il est issu de pays qui ne détruisent pas la planète en prétendant maintenir coûte que coûte un mode de vie destructeur des ressources naturelles, une civilisation du gaspillage et de l'inutile.

Dans le *Discours sur la science et les arts*, Jean-Jacques Rousseau dénonce la corruption qu'entraînent les progrès de la civilisation. Plus un peuple est proche de l'ignorance primitive, plus il échappe à un mode de vie sophistiqué et frelaté qui l'empêche d'être vertueux. Dans le *Discours sur l'origine de l'inégalité*, il évoque l'homme primitif qui est moralement sain, ignore la passion et obéit simplement à l'instinct de conservation sans connaître la perversion ou la méchanceté.

L'immigré, encore proche de l'état de nature, n'a pas été corrompu par la société occidentale capitaliste. La simplicité de sa vie primitive et rustique constitue en elle-même une garantie de bonnes mœurs.

Il existe donc un certain rapport entre la mode du sanspapiérisme et la vogue des thèses écologistes. Cette réincarnation du Bon Sauvage est manifestement en phase avec la diffusion massive d'une vulgate écologique où l'on peut parfois distinguer la nostalgie d'un état de nature.